



LES VOYAGES
La Libre



La Galice, mystique et authentique



La Libre Escapade

Du 25 au 31 octobre




Preference

Preference Travel Team
Lic. A 1652

Rue des Francs 79 boîte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

INTRODUCTION

La Galice, région qui séduit par sa beauté sauvage et son riche patrimoine culturel, est d'autant plus magique en automne où la nature se pare de teintes dorées. Chaque paysage raconte une histoire et chaque village révèle des trésors à découvrir. La cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle, emblème de la ville classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, est un joyau architectural qui attire des milliers de pèlerins et de visiteurs chaque année.



À l'extrême ouest de la Galice, le Cap Finisterre offre une expérience rare : celle d'un lieu qui se vit plus qu'il ne se visite. Les paysages y sont vastes, l'océan y impose sa présence, et le temps semble ralentir au fil des sentiers.

Les plus de ce voyage :

- Visite de Saint-Jacques-de-Compostelle et sa cathédrale, classés à l'UNESCO.
- Découverte d'une région encore peu connue.
- Un circuit qui s'étale sur l'ensemble de la région.
- 3 nuitées au magnifique Parador de San Estevo.
- Une excursion en bateau à la découverte du canyon du Sil.
- Excellente guide francophone.
- Accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.

Un prix presto avantageux jusqu'au 31 août (- 200 € par personne).

VOTRE PROGRAMME :

BRUXELLES → PORTO – ORENSE

SAMEDI 25 OCTOBRE

En matinée, départ de l'aéroport de Bruxelles Zaventem.

Vol direct en direction de Porto. Déjeuner libre dans l'avion.

Arrivée à l'aéroport de Porto et transfert vers la Galice.

En après-midi, arrivée à **Orense et visite de la ville.**

Orense, traversée par le fleuve Miño, est une ville marquée par son passé romain, notamment à travers le pont romain (« a ponte vella »), devenu emblème local. Le cœur historique abrite une richesse architecturale, dont la cathédrale de Saint-Martin, mélange de styles roman, gothique et Renaissance, ainsi que plusieurs églises baroques comme Santa María Madre et Santa Eufemia. La ville conserve également d'importants édifices civils et religieux, tels que le palais épiscopal (aujourd'hui musée archéologique), le palais de Oca-Valladares, et le cloître du couvent de San Francisco.



Continuation avec la visite de la cathédrale Saint-Martin.

Construite entre la seconde moitié du 12^e siècle et le début du 13^e, cette église s'élève sur les vestiges d'un ancien temple datant de l'époque du Royaume suève. De style roman et roman tardif, elle intègre des influences cisterciennes et compostellanes. Son intérieur, quant à lui, reflète une riche superposition de styles architecturaux — roman, gothique, Renaissance, baroque et néoclassique. Édifiée selon un plan en croix latine, elle possédait à l'origine un chevet à trois absides, dont une seule subsiste aujourd'hui. Elle fut élevée au rang de basilique en 1887.

Installation, dîner et nuitée au **Parador de Santo Estevo** (3 nuits).

Nature, histoire et architecture s'unissent au Parador de Santo Estevo, un joyau niché au cœur de la Ribeira Sacra. Installé dans un ancien monastère bénédictin, ce lieu d'exception est entouré de nature luxuriante et offre des vues panoramiques spectaculaires sur le canyon de la rivière Sil.



Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, **excursion en bateau sur le Sil, une des meilleures façons de découvrir le canyon**



Le canyon du Sil est sans aucun doute un des éléments les plus importants de la Ribeira Sacra. La contemplation de cette profonde gorge formée de roches, d'eau et de courbes sinueuses ne laisse personne indifférent. Ses pentes verticales travaillées depuis l'Antiquité restent aujourd'hui le moyen de subsistance de nombreux habitants de la zone, qui produisent un raisin d'excellente qualité. Cet espace est également le refuge de multiples espèces animales et végétales, qui trouvent entre ces parois et dans ses eaux les conditions nécessaires à leur existence.

Continuation avec la visite du **monastère de San Pedro de Rocas**.

Situé sur le mont Barbeirón et entouré de formations rocheuses, le monastère de San Pedro de Rocas est l'un des plus anciens sites monastiques de Galice. Il remonte à l'an 573, date à laquelle six hommes en héritent, marquant probablement le début d'une vie communautaire chrétienne. Restauré au 9^e siècle par le chevalier Gemodus, le monastère dépend dès le 10^e siècle de Celanova, avec une parenthèse d'affiliation à San Estevo de Ribas de Sil au 12^e siècle. Il devient un prieuré à la fin du 15^e siècle, avant de perdre son autonomie lors du désamortissement.



Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, **visite d'une fabrique de farine de châtaigne**.

En effet, la Galice, avec son climat humide et ses terres montagneuses, est une région naturellement favorable à la croissance du châtaignier (*Castanea sativa*). Ces arbres ont longtemps été cultivés dans les zones rurales, notamment dans les régions intérieures comme l'Ourense et la Ribeira Sacra.

Retour au Parador.

Dîner et nuitée au Parador de Santo Estevo.

Après le petit déjeuner, direction **Allariz et visite de la ville.**

Allariz, **classée Site historique**, est une ville médiévale pittoresque située le long de la rivière Arnoia, dans un cadre naturel marqué par des forêts de châtaigniers. Son origine remonte à la préhistoire, mais c'est au Moyen Âge qu'elle prend de l'importance, devenant Ville et Cour, et se dotant de remparts pour accueillir des figures royales comme Alphonse X le Sage.

La ville conserve un riche patrimoine religieux, avec des édifices préromans, romans et gothiques tels que San Martiño de Pazó, la collégiale de Xunqueira de Ambía, le sanctuaire de Santa Mariña de Augas Santas et les églises de Santiago, San Estevo et San Pedro. L'architecture civile s'exprime à travers les ruines du château, les ponts anciens (Vilanova et Frieira), ainsi que des éléments emblématiques comme le pré de A Barreira et ses cruceiros.

Allariz est aussi connue pour sa Festa da Empanada en août, un événement qui mêle tradition, gastronomie et folklore local.



Déjeuner dans un restaurant local.

Après le déjeuner, direction **Celanova.**



Celanova est la terre de poètes tels que Curros Enríquez et Celso Emilio Ferreiro, sans doute inspirés par la beauté des lieux. La Praza Maior de Celanova est dominée par le majestueux monastère de San Salvador, l'un des bijoux de l'architecture baroque en Galice.

Visite du monastère de San Salvador.

Retour vers le Parador.

Dîner et nuitée au Parador de Santo Estevo.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, direction **Ribadavia**, autrefois siège du Royaume de Galice

Ribadavia, au cœur de la région viticole de O Ribeiro, est connue à la fois pour son vin et pour son quartier juif, le mieux conservé de Galice. Au Moyen Âge, la communauté juive jouait un rôle central dans le commerce et la culture du vin, diffusé jusqu'en Italie, en Hollande ou en Angleterre. Les juifs ont également amélioré les techniques viticoles, notamment l'utilisation des terrasses et de l'irrigation.



Le quartier juif, centré autour de la plaza de la Magdalena, est entouré de nombreux monuments religieux, comme les églises de Santiago, San Francisco, Santa María, et du château des Sarmiento.

Visite d'un domaine viticole et déjeuner.

Transfert vers **Saint-Jacques-de-Compostelle**.

Depuis des siècles, des milliers de pèlerins parcourent chaque année le chemin de Saint-Jacques avec un rêve à réaliser : arriver dans la capitale de la Galice et pénétrer dans sa cathédrale, désormais légendaire. Selon la tradition, c'est dans ce monument que sont enterrés les restes de l'apôtre saint Jacques, découverts au 9^e siècle.

Cependant, Saint-Jacques-de-Compostelle est une ville très vivante avec bien d'autres raisons de ravir le voyageur, qu'il soit pèlerin ou non : d'innombrables restaurants et bars où déguster les délicieux fruits de mer de Galice, **une vieille ville classée au patrimoine mondial par l'UNESCO**, de l'art contemporain... Les activités sont nombreuses dans cette ville qui sait allier son histoire à une facette plus jeune et plus moderne.

Installation à l'**hôtel Monumento San Francisco 4*** (3 nuits).

À seulement 150 mètres de la cathédrale, en plein cœur du centre historique de Saint-Jacques-de-Compostelle, l'hôtel San Francisco Monumento est installé dans l'ancien couvent de San Francisco, un édifice classé Bien d'intérêt culturel. Ce lieu unique offre à ses hôtes la sérénité d'un couvent du 18^e siècle, allée au confort et aux prestations d'un hôtel 4 étoiles.



Dîner et nuitée à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, **découverte de la magnifique cathédrale.**

Le patrimoine historique et architectural de Saint-Jacques-de-Compostelle est immense. **Classée à l'UNESCO** depuis 1985, la vieille ville, entièrement piétonnière, est parsemée de ruelles pavées bordées d'arcades romanes et des superbes bâtiments baroques menant vers la place de l'Obradoiro.

Troisième plus grande ville de pèlerinage chrétien au monde après Jérusalem et Rome, Saint-Jacques-de-Compostelle doit sa renommée à la découverte au début du 9^e siècle des reliques de l'apôtre Jacques, exhumées à l'endroit où s'élève aujourd'hui la cathédrale.

Edifiée en 1075, la cathédrale de style roman succède à une première chapelle bâtie sur la tombe de l'apôtre, elle-même remplacée par une église plus vaste construite par Alphonse III Le Grand, détruite par le raid d'Al-Mansour en 997. Avec le temps et l'affluence des pèlerins, viendront se greffer sur le sanctuaire roman des éléments gothiques, Renaissance et surtout baroques, comme en témoigne sa superbe façade churriguèresque, chef-d'œuvre de Fernando Casas y Novoa.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation avec la visite du centre-ville de Saint-Jacques-de-Compostelle.



Dîner et nuitée à l'hôtel Monumento San Francisco 4*.

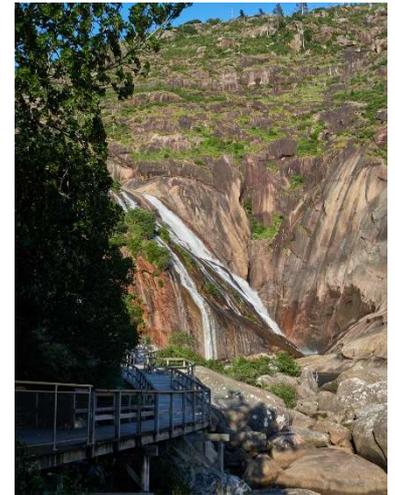
Petit déjeuner et départ vers le Cap Finisterre.

Premier arrêt **Ponte Maceira**, village médiéval pittoresque, connu pour son pont de pierre historique lié au Chemin de Saint-Jacques.

Direction ensuite Ezaro et sa cascade. L'unique cascade d'Europe qui se jette dans l'océan Atlantique est un spectacle naturel impressionnant.

La cascade d'Ezaro est un site naturel unique en Europe : c'est la seule cascade du continent à se jeter directement dans la mer. Contrairement aux chutes d'eau classiques qui se déversent dans des rivières ou des lacs, la rivière Xallas plonge ici d'une hauteur de 40 mètres pour rejoindre l'océan Atlantique, offrant un spectacle saisissant et rare.

Ce phénomène crée un paysage spectaculaire, où les eaux tumultueuses rencontrent les flots marins dans un contraste saisissant entre eau douce et salée. L'emplacement exceptionnel de la cascade, à l'embouchure même de la rivière, fait de ce lieu un véritable joyau naturel, singulier en Europe.



En fin de matinée, **exploration du mythique « bout du monde », le Cap Finisterre**. Les Romains pensaient que ce lieu représentait le point terrestre le plus occidental, et donc que le monde s'y terminait. C'était le « *finis terrae* ».

Déjeuner dans un restaurant local à la ville de pêcheurs de Muxia.



Visite du sanctuaire de la Vierge de la Barca qui offre une vue spectaculaire sur l'océan.

Retour vers Saint-Jacques-de-Compostelle.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel Monumento San Francisco 4*.

Petit déjeuner matinal à l'hôtel.

Transfert vers l'aéroport de Porto et formalités d'enregistrement.

Envol vers Bruxelles et arrivée à l'aéroport de Zaventem dans l'après-midi.

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEUR **CARTE D'IDENTITE** EN COURS DE VALIDITE.
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

LES PHOTOS SONT PRESENTEES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.

L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ETRE MODIFIE SI BESOIN ET ADAPTE EN FONCTION DES NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DU VOYAGE POUR LE BON DEROULEMENT DE CELUI-CI.

ATTENTION, LES VISITES DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FONT A PIED ET DEMANDENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO JUSQU'AU 31/08/2025 :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : 2.995 €

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 695 €

PRIX APRES LE 01/09/2025 :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : 3.195 €

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 695 €

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux à bord de la compagnie aérienne Brussels Airlines (taxes d'aéroport de +-53€ inclus).
- ✍ Les services d'une excellente guide culturelle parlant français.
- ✍ La croisière sur le Sil.
- ✍ Les transferts en véhicule climatisé.
- ✍ Le logement en chambre double au Parador/hôtel mentionnés ou similaires.
- ✍ Les repas mentionnés dans le programme.
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme.
- ✍ L'accompagnement Preference de Bruxelles à Bruxelles.
- ✍ La prime du fond garantie voyage.
- ✍ La TVA d'application.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les boissons.
- ✍ Les pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ L'assurance voyage auprès de la compagnie « XPLORASSUR ».

Les prix sont calculés de bonne foi en date du 15/05/2025

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

GALICE, DU 25 AU 31 OCTOBRE 2025

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79/4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H (SUR RENDEZ-VOUS)

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM :

ADRESSE E-MAIL PASSAGER 1 :

ADRESSE E-MAIL PASSAGER 2 :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « XPLORASSUR »

ANNULATION 100% (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
- JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE (ANNULATION+ASSISTANCE+BAGAGES+EPIDEMIES DONT COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
- JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : GALICE, DU 25 AU 31 OCTOBRE 2025

- PRIX :**
- PRIX PRESTO JUSQU'AU 31 AOUT : 2.995 €**
 - APRES LE 31/08 - LE PRIX/PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.195 €**
 - LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **695 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 25 SEPTEMBRE 2025.

PAIEMENTS :

- IBAN :** BE92 7440 6349 9223
- SWIFT/BIC :** KREDBEBB
- REFERENCE :** GALICE D.3860

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®

www.gfg.be

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : GROUPE CONFORT BELGIQUE

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

GROUPE CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs en groupe dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour anticipé
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULE « MULTIRISQUE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse